



## 2<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE NATIONALE des TEURSES THÈREVAL/AGNEAUX

# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## COURSES DE CÔTE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de l'ASA DU BOCAGE

Organise le 12 – 13 - 14 MAI 2023 avec le concours du Conseil Régional de Normandie , du Conseil Départemental de la Manche , de la ville de Thèreval , la ville d'Agneaux et Saint Lô Agglo.

Une épreuve automobile dénommée :

## 2<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE NATIONALE des TEURSES THÈREVAL/AGNEAUX

### 2<sup>ème</sup> Division

Cette compétition compte pour :

- Le titre de Championnat de France de la Montagne 2<sup>ème</sup> Division (série A et B)
- Le titre de Championne de France de la Montagne 2<sup>ème</sup> Division (série A et B confondues)
- La coupe de France de la Montagne Coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie
- Le Challenge des sponsors de l'ASA DU BOCAGE
- Le classement final des Championnats de France de la Montagne 2<sup>ème</sup> division sera établi **en application de l'article III paragraphe A Généralités, des prescriptions générales FFSA**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 113 en date du 09/02/2023

**Nom : ASA DU BOCAGE**

**Adresse : 1 LE MESNIL CORBET 50160 SAINT AMAND VILLAGES**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**



## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

#### Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. LE GALL Jacques	Licence n°	9383	0413
Commissaires Sportifs	Mme FAULIN LECAT Christine	Licence n°	126053	1314
	M. FAULIN Jean Yves	Licence n°	11116	2010
Commissaire sportif stagiaire	Mme ROHEE Marie	Licence n°	221208	1305
Directeur de Course	M. ORTIZ Christophe	Licence n°	49986	1205
Directeurs de Course Adjoints	M. DENIS Didier	Licence n°	162362	1318
Pré grille Bourg	M. Groud Francis	Licence n°	8035	1318
Pré grille départ				
Commissaire Technique délégué FFSA	M. PEGOLOTTI Serge	Licence n°	6047	1603
Commissaires Techniques adjoints A				
Commissaires Techniques adjoints B	M. QUERU William	Licence n°	14922	1314
	M. OLLIVIER Claude	Licence n°	16353	1303
Commissaires Techniques adjoints C	M. GUILLEUX Patrick	Licence n°	55340	1314
Médecin responsable	Dr ZARB			
Chargé de la mise en place des moyens	M. LEREDDE Philippe	Licence n°	8465	1314
Chargés des relations avec les concurrents (responsable)	Mme QUERU Sylvie	Licence n°	14919	1314
	Mme LE MASLE Danielle	Licence n°	1087	1314
	Mme LEVALLOIS Lætitia	Licence n°	245180	1314
Responsable publicité	M. VIGER David	Licence n°	47235	1308



**Sylvie Queru**



**Danielle Le Masle**



**Laetitia Levallois**

Chargé de presse	M. HUBERT Didier	Licence n°	11684	1314
Chargé des Commissaires de route	Mme LEREDDE Martine	Licence n°	188848	1314
Chronométrateurs B	M. HAREL Hervé	Licence n°	230034	1314
Chronométrateurs B	M. HENNEBOIS Laurent	Licence n°	205961	1318
Chronométrateurs C	M. RIVIERE Dominique	Licence n°	257520	1318
Observateur				
Speaker	M. BARRE Pierre	Licence n°	306439	0808

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le jeudi 4 mai 2023 à 00h00.

Publication de la liste des engagés le lundi 8 mai 2023 à 00h00

Vérifications administratives le vendredi 12 mai 2023 de 15 heures jusqu'à 19 heures

Vérifications administratives le samedi 13 mai 2023 de 7 heures 30 à 9 heures 15

Lieu Salle le Triangle à Thèreval/Hébécrevon

Vérifications techniques le vendredi 12 mai 2023 de 15 heures 15 jusqu'à 19 heures 15

Vérifications techniques le samedi 13 mai 2023 de 7 heures 45 jusqu'à 9 heures 30

Lieu Salle le Triangle à Thèreval/Hébécrevon

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 13 mai 2023 à 10 heures

Briefing des commissaires le samedi 13 mai 2022 à 10 heures (salle le Triangle)

Essais chronométrés le samedi 13 mai 2023 à partir de 13 heures (**2 essais**)

1 Essai libre le dimanche 14 mai 2023 à partir de 8 heures 15 (facultatif).

Briefing des pilotes remis aux vérifications administratives avec émargement

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course et celles des ordres de départs le samedi 13 mai 2023 à la fin des essais chronométrés (série A et série B)

### **Course**

#### ▪ **Course**

---

- 1<sup>ère</sup> montée le samedi 12 mai 2023 à l'issue des essais chronométrés (**série A et B**)
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 14 mai 2023 à **l'issue des essais libres**
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 14 mai 2023 à partir de 13 heures 30
- 4<sup>ème</sup> montée le dimanche 14 mai 2023 à la suite de la troisième

**Une quatrième montée de course pourra être prévue en fonction du nombre de partants et des horaires (sous réserve)**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

PODIUM le dimanche 14 Mai 2023 à l'issue de l'épreuve sur le parking devant la salle du Triangle

Remise des prix le dimanche 14 mai 2023 à la suite du podium de la 1<sup>ère</sup> Division.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1<sup>ère</sup> : le vendredi 12 mai 2023 dès la fin des vérifications techniques à 19h15

*les réunions suivantes seront fixées par le Président du collège*

*Lieu : salle de la Mairie*

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives : voir article **1.2P HORAIRES**

Vérifications techniques : voir article **1.2P HORAIRES**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : VIGOT LESIGNE

Adresse : 36 rue du 8 mai 1945 - 50570 MARIGNY LE LOZON

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

#### **HORAIRES DES VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES :**

**15h à 17h00 Groupes CM/CNF/CN - CN+ - D/E**

**17h00 à 18h00 Groupes E2SC – GT de série – GTTS - SP**

**18h00 à 19h15 Groupes N/FN – A/FA – F2000 – FC**

**samedi 13 Mai 2023 de 7 h 30 à 9 h 30**

Pesage libre des voitures :

**le vendredi 12 mai 2023 de 15 heures 30 jusqu'à 19 heures 15**

**le samedi 13 mai 2023 de 7h30 jusqu'à 9h30**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique .

(pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 13 Mai 2023 à 9 heures 30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 13 Mai 2023 à 9h30

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

L'épreuve du Championnat de France 2ème Division partira tout durant le meeting avec le Championnat de France de 1ère Division (série A et B)

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Philippe Leredde 1 le Mesnil Corbet - 50160 SAINT AMAND VILLAGES

Tél : 06 17 34 40 62 Mail : asabocage1314@gmail.com

jusqu'au **jeudi 4 mai 2023 à 24 heures (cachet de la poste faisant foi)**

Les droits d'engagement sont fixés à 440 €, réduits à 220 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

**Pour la 40ème édition 10€ de remise sur l'engagement est offert aux pilotes de l'Asa du Bocage**

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

### 3.2P. LICENCE

Les concurrents devront être en possession d'une licence NCC , le titre de participation « TPNM » correspond une extension de RCC à NCC valable pour une seule participation .

Le TPNM est téléchargeable sur le site de l'Asa du Bocage : <http://www.asa-bocage.com/>  
vous devrez le remplir préalablement et nous le retourner par mail : [asabocage1314@gmail.com](mailto:asabocage1314@gmail.com)  
ou par courrier avec votre engagement et un chèque de 70€

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 210 avec le Championnat de France 1ère Division**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

*Voir règlement standard des courses de côte.*

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

*Voir règlement standard des courses de côte 2023*

### 4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

*Voir règlement standard des courses de côte 2023*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2023

Publicité obligatoire (non rachetable) à définir par additif

Publicité optionnelle sera définie par un additif

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La 1ère course de côte des Teurses Thèreal/Agneaux 2ème Division a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées sauf cas de force majeur dûment constaté et accepté par le collège des commissaires sportifs.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côtes 2023.

**Départ sur le chemin du bois de la Haye**

Arrivée sur la D900

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 2100 mètres

**Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course**

Pré Grille : rue centrale du Bourg de Thèreal

Parc de départ : Parc sur le chemin du bois de la Haye

Parc d'arrivée : dans le bourg de Thèreal

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course

**Série B et série A**

### **6.3P. FILE DE DEPART**

Pré Grille : rue centrale du Bourg de Thèreal

File de départ : Parking départ sur le chemin du bois de la Haye

**RAPPEL** : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés dans le bourg de Thèreal et accessibles à partir du jeudi 11 Mai 2023 à 14 heures.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- ◆ De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5 kgs ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ◆ De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
  - ◆ De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets **obligatoirement** lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- ◆ **La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans les parcs est de 200€**

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D900 dans le bourg de Thèreal.

**A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage.**

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés : pendant toute la durée du meeting devant le secrétariat de la salle le Triangle de Thèreal

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, la permanence se tiendra:

Lieu : salle de Thèreal du jeudi 11 Mai 2023 à 14 heures durant tout le meeting.

Téléphone permanence n° 06 17 34 40 62 ou 06 61 59 70 98

Mail : [asabocage1314@gmail.com](mailto:asabocage1314@gmail.com) Site : <http://www.asa-bocage.com/>

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SAINT LO Téléphone :18 ou 15

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Un briefing sera remis aux vérifications administratives avec émargements.

Un briefing oral pourra être fait en complément.

### **7.3P. COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

#### **7.3.1P. ORDRE DE DEPART**

L'ordre des départs sera le suivant : en premier les Voitures de Production(série B) Ordre de départ Série B: F2000, N/FN/SP, A/FA, GTSport, FC, GTTS ensuite les Voitures de Sport(série A) Ordre de départ Série A: CM, CNF,CN/CN+, D/E, E2SC - Cet ordre restera inchangé pour toute la course. Lors des essais : les 10 plus petits numéros partiront en dernier dans chacune des séries (A et B).

En course : dans chacune des séries (A et B), au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les dix meilleurs temps des essais (série A et série B) qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

*L'utilisation des couvertures chauffantes ou tout dispositif analogique n'est autorisé que dans les parcs concurrents et interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ .*

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement (voir Championnat de 2ème Division).

## **ARTICLE 10P. PRIX**

***Une coupe ou un lot sera remis à chaque concurrents classés dans la 2ème Division***